Les Cahiers de droit

Petit manuel des citoyens du Vieux Québec, par le Groupe Vieux Québec, Éditions du Vieux Québec, 1976, 76 p.

Jean-Charles Bonenfant



Volume 17, numéro 4, 1976

URI : https://id.erudit.org/iderudit/042146ar DOI : https://doi.org/10.7202/042146ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé) 1918-8218 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Bonenfant, J.-C. (1976). Compte rendu de [Petit manuel des citoyens du Vieux Québec, par le Groupe Vieux Québec, Éditions du Vieux Québec, 1976, 76 p.] *Les Cahiers de droit, 17*(4), 1013–1013. https://doi.org/10.7202/042146ar

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1976

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Chronique bibliographique

Petit manuel des citoyens du Vieux Québec, par le Groupe Vieux Québec, Éditions du Vieux Québec, 1976, 76 p.

Il convient de parler de cette brochure dans Les Cahiers de Droit, parce qu'elle contient plusieurs renseignements juridiques, parce qu'elle est due à l'initiative d'étudiants anciens ou actuels de la Faculté de droit de l'Université Laval et aussi parce qu'elle est un bon exemple de démocratisation du droit. Michèle Bussières, Anne-Renée Guimond, Paul Larochelle, Claire Morency, André Sirois, avec la collaboration de Graham Hay et de Pierre Talbot, ont présenté par ordre alphabétique de titre un certain nombre de rubriques qui vont de « affichages » à « vidanges ». Comme ils le disent dans leur introduction, ils ont dû « renoncer à inclure certaines informations d'ordre légal ou juridique qui auraient, à elles seules, demandé de volumineuses thèses » mais ils ont contourné la difficulté en suggérant aux intéressés de s'adresser à l'Aide juridique ou au Comité de citoyens du Vieux Québec. On trouve quand même dans la brochure de nombreux renseignements juridiques pertinents y compris même deux références jurisprudentielles dans le cas de dommages causés par le déneigement (Dumas Transport Inc. v. Cliche, [1971] C.A. 160 et Ville de Sainte-Foy v. Les immeubles Delrano Inc., nº 05-000772-74, C.S.). Parfois, le texte est égayé par de l'humour, de la fantaisie et un peu de malice à l'égard des gens en place. À propos de la Citadelle dont l'armée voudrait, paraît-il, se débarrasser, on pense « à la merveilleuse université qu'on pourrait y aménager, ... par exemple ... ». La rubrique intitulée « tolérance » n'est certes pas de la propagande électorale en faveur des autorités municipales actuelles.

Quoi qu'il en soit le *Petit manuel* est d'une lecture agréable et utile; il n'est pas conformiste et il est un bel exemple de ce que peuvent faire de jeunes juristes que la vie et le métier n'ont pas encore blasés.

Jean-Charles BONENFANT

Liste des livres reçus

(au 10 janvier 1977)

- Rapport sur la personnalité juridique, Comité sur la personnalité juridique, Office de révision du Code civil, Montréal, 1976, 86 p.
- Rapport sur l'affrêtement, Comité sur le contrat d'affrêtement, Office de révision du Code civil, Montréal, 1976, 33 p.
- Rapport sur la fiducie, Comité du droit de la fiducie, Office de révision du Code civil Montréal, 1976, 64 p.
- Rapport sur l'enregistrement, deuxième partie: des droits, Comité des sûretésenregistrement, Office de révision du Code civil, Montréal, 1976, 152 p.
- Inflation, indexation et conflits sociaux, ouvrage écrit en collaboration sous la direction de Bertrand Belzile, Jean Boivin, Gilles Laflamme et Jean Sexton, Département des relations industrielles de l'Université Laval, P.U.L., Québec, 1975, 228 p.
- Dictionnaire des relations du travail, par Gérard Dion, Presses de l'Université Laval, Québec, 1976, 662 p.
- Mariage, séparation, divorce. L'état du droit au Québec, par Jean Pineau, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1976, 289 p.

(1976) 17 Cahlers de Droit 1013